



AB

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2013-177 DU 11 AVRIL 2013

portant approbation du budget prévisionnel du
Centre National de Sécurité Routière (CNSR)
pour l'exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 Octobre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Centre National de Sécurité Routière en sa session du 14 octobre 2011 ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 février 2013.

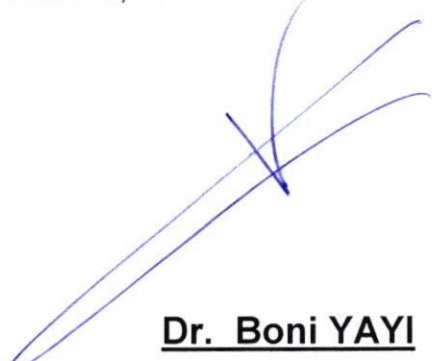
DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



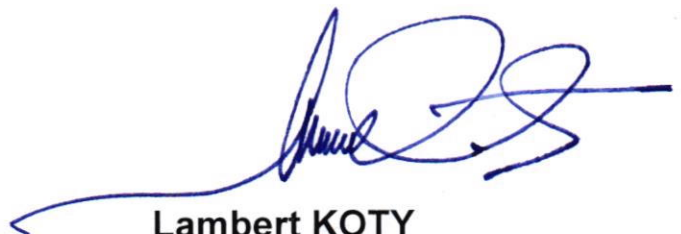
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Jonas GBIAN



Lambert KOTY

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; PM/CCAGEPPPPDDS 4 ; MDAEP 4 ; MAEP 4 ; MEF 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; AUTRES MINISTERES 22 ; JO 1 ; SGG 4 ; SONAPRA 2 ; SP/CTD 2 ; DGB-DCF-DGCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE 3 ; CPI/MPDAEP 2 ; CA 2 ; OPA 6 JO 1.

